

remarquer à l'honorable sénateur que ce serait très incommode si le Sénat décidait que chaque province dût avoir son représentant, vu qu'il nous faudrait modifier nos règlements et augmenter le nombre des membres de ce comité. Si l'on faisait cela, je crois que je n'y aurais pas d'objection, mais dans l'état actuel des choses, je m'imagine qu'il nous est impossible pour le présent d'augmenter le nombre des membres du comité, et en conséquence, je regrette de refuser d'accepter la proposition.

L'honorable M. CHOQUETTE: Ayant appuyé la motion, je dois dire un mot. En principe, je crois qu'il est juste que chaque province soit représentée dans ce comité, et c'est pour cette raison que j'ai appuyé la motion. La Colombie-Britannique est une petite province, mais il se peut que dans cinquante ans elle ait plus de représentants que certaines autres provinces et alors ses représentants réclameront, en vertu du principe posé par le chef ministériel, un plus grand nombre de membres, disons la province de Québec, par exemple. De sorte que, en principe général, je crois que chaque province, grande ou petite, devrait avoir un représentant dans ce comité important. J'ai examiné la proposition avant de consentir à l'appuyer, parce que, bien que nous perdions un représentant de Québec, et je ne crois pas qu'il importe beaucoup que Québec en ait un ou deux, je suis en faveur du principe général. Si nous pouvons augmenter le nombre des membres du comité, je n'ai pas la moindre objection à ce qu'on y ajoute encore quelques membres. Je crois qu'il est d'usage de ne nommer que neuf membres du comité d'organisation. J'ai appuyé la motion en vertu du principe que chaque province, grande ou petite, devrait être représentée lorsqu'une question, quelle qu'elle soit, est discutée devant le comité. Les précédents sont parfois mauvais, et il faut alors les mettre de côté, et comme je devrai demander à la Chambre de remédier à toute injustice dont la province de Québec pourrait souffrir, je désire que pleine et entière justice soit accordée à chacune des provinces.

L'honorable M. LANDRY: Je crois que le principe invoqué par mon honorable ami est juste. Chaque année, depuis que je

suis en cette Chambre, les honorables sénateurs se rappelleront que j'ai protesté contre la manière dont les comités sont formés, et j'ai toujours prétendu que nous devrions être guidés par le principe d'après lequel chaque province serait représentée dans le comité d'organisation. Ce principe a été admis en ce sens, que chaque fois qu'un sénateur d'Ontario a refusé d'accepter la nomination, sa place a été donnée à un sénateur d'une autre province. Cela a été fait chaque année. L'honorable chef ministériel en cette Chambre a dit que jusqu'ici nous avons suivi une autre pratique. Nous l'avons suivie tout en nous y opposant, et en cette occasion, je crois que nous devrions accepter l'amendement de mon honorable ami de Prince-Albert et adopter sa proposition. Je crois que c'est le seul moyen de rendre justice à toutes les provinces. Comme l'a dit mon honorable ami (l'honorable M. Choquette) chaque province a le droit d'être représentée dans le comité. Il n'y a qu'un seul comité qui ne sera pas assez nombreux pour permettre à toutes les provinces d'y être représentées, et c'est le comité du restaurant. Tous les autres comités ont un nombre de membres suffisant pour donner au moins un membre à chaque province.

L'honorable M. McSWEENEY: J'approuve entièrement ce qui a été dit par les honorables préopinants. Je ne crois pas que le Nouveau-Brunswick ait eu un seul représentant dans le comité d'organisation depuis que j'occupe un siège en cette Chambre, c'est-à-dire depuis environ dix ans. La place occupée dans le comité par feu le sénateur Ferguson est maintenant occupée par l'honorable M. Bostock. Je n'ai d'objection contre aucun des membres nommés par le très honorable chef ministériel, mais je crois certainement que la minorité devrait être représentée dans ce comité.

L'honorable M. DAVIS: En réponse à la déclaration faite par l'honorable chef ministériel en cette Chambre au sujet de la représentation des provinces du Nord-Ouest dans le Sénat, je dirai que les gens du Nord-Ouest ne croient pas qu'ils sont suffisamment représentés en cette Chambre. Ils n'ont pas aujourd'hui autant de représentants que la plus petite division des Pro-

Hon. sir RICHARD CARTWRIGHT.